

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU JEUDI 27 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept août à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, José NUNES, Danièle POURCEL, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Jean-Bernard CEBE, Mathieu LAFON, Fabien SIMONINI, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Catherine AURIOL, Didier MAHOUX.

Absente et excusée :- Emilie PIQUEMIL qui a donné procuration à Fabien SIMONINI.

Date de la convocation : 20/08/2020

Date d'affichage : 20/08/2020

Madame Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

1°) Désignation des délégués pour les commissions de la Communauté de Communes du Lautrécois – Pays d'Agout

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de désigner un délégué pour chaque commission de travail mises en place par la CCLPA le 23/07/2020. Il a été créé dix commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de désigner un délégué par commission :

COMMISSIONS CCLPA	NOM DES DELEGUES COMMUNAUX
Economie / Zone artisanale	Fabien SIMONINI
Petite Enfance	Laura GANSEMAN
Culture et Patrimoine	Danièle POURCEL
Enfance / Jeunesse / Sport	Marie-Florence FARAL
Ordures ménagères / Environnement	Julien AMALRIC
Matériel et espaces verts	Nicolas CAUSSE
EHPAD (Maisons de retraite)	Didier MAHOUX
Voirie	Christophe MAURIES
Tourisme et Aquaval	Emilie PIQUEMIL
Urbanisme et SPANC	José NUNES

Bien qu'il ne soit pas prévu de désigner de suppléants, M. le Maire demande aux conseillers de désigner un autre délégué par commission susceptible de remplacer le délégué titulaire au cas où ce dernier ne pourrait pas se rendre à une réunion.

COMMISSIONS CCLPA	NOM DES DELEGUES COMMUNAUX SUPPLEANTS
Economie / Zone artisanale	Thierry CAUSSE
Petite Enfance	Marie-Florence FARAL
Culture et Patrimoine	Thierry CAUSSE
Enfance / Jeunesse / Sport	Laura GANSEMAN
Ordures ménagères / Environnement	Nicolas CAUSSE et Claude ALBA
Matériel et espaces verts	Julien AMALRIC
EHPAD (Maisons de retraite)	Claude ALBA
Voirie	José NUNES
Tourisme et Aquaval	Laura GANSEMAN
Urbanisme et SPANC	Fabien SIMONINI

2°) Souscription d'un prêt court terme crédit relais

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un projet de demande d'un prêt court terme crédit relais, afin de financer la construction de la garderie, l'aménagement de la cantine et d'une 3^{ème} classe en attendant le versement des subventions et du FCTVA.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, **DECIDE** à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de 210 000 Euros, d'une durée de 24 mois avec un taux d'intérêt variable (EURIBOR 3 MOIS soit 0.70 %).

3°) Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024 - autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégation de gestion au Centre de Gestion

Le Maire expose que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST, ayant été jugée l'offre économiquement la plus avantageuse après avis de la Commission d'appel d'offres du CDG, il propose en conséquence à l'assemblée **d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn** lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

-D'ADHERER à compter du 01.01.2021 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la période 01.01.2021 au 31.12.2024 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune (établissement) en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP ASSURANCES (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes.

-DELEGUE au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2024.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de gestion avec le Centre de gestion du Tarn ainsi que toutes pièces annexes.

4°) Mise en place du temps partiel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, d'instituer le temps partiel à compter du 01/09/2020 au sein de la commune de Fréjeville et en fixe les modalités d'application.

5°) Présentation du choix des tablettes pour l'école de Fréjeville

M. Christophe MAURIES présente une étude comparative de deux devis retenus pour l'achat de tablettes pour l'école.

Quatre devis ont été exclus en amont :

- La Poste (deux devis) : 6 000 € TTC et 7 933.20 € TTC
- IDruide France : 5 271.72 € TTC (tablettes d'occasion)
- Equasys : 4 292.40 € TTC

Les deux devis retenus pour l'étude comparative sont :

- EDUCandCO : 3 740.10 € TTC
- Quadria : 4 044.71 €

La société EDUCandCO a donc été retenue car elle offrait le meilleur rapport qualité prix avec tous les accessoires demandés par les enseignants.

Ce devis retenu comprend 10 tablettes, 10 coques de protection avec clavier Bluetooth inclus, 10 verres trempés, 10 casques enfants avec micro intégré, 10 licences perpétuelles d'un logiciel de gestion des tablettes depuis un PC, une sacoche de transport équipée d'un chargement simultané des 10 tablettes, un visualiseur de documents.

Une demande a été effectuée par M. POUS auprès de l'Inspecteur afin d'obtenir une subvention de 50 % dans le cadre de l'appel à projets « Label Ecoles numériques 2020 ». Il est destiné aux communes rurales de moins de 3 500 habitants, et vise à soutenir les initiatives innovantes dans le domaine du numérique pédagogique. La subvention est plafonnée à 7 000 € et doit s'élever à minima à 3 000 €.

Cette demande a été complétée par la mise en place de l'ENT (Espace Numérique de Travail) aux trois classes de l'école de Fréjeville. Il était jusqu'à présent mis en place gratuitement dans la classe de M. POUS, tant qu'il ne concernait qu'une seule classe.

Le coût de l'adhésion à l'ENT représente un coût de 5 € HT par enfant sur 3 ans. 65 enfants étant présents à Fréjeville à la rentrée 2020, le coût total s'élève à 325 € HT soit 390 € TTC pour 3 ans.

L'ENT étant éligible à la subvention, une demande a été déposée conjointement avec le devis des tablettes.

6°) Règlement de la Salle Fabre et location du matériel – Avenant n°5

Monsieur le Maire rappelle que le prix de la location de la Salle Fabre est de 250 € selon l'article 3 de l'avenant n°4 en date du 18/07/2019 du règlement de la Salle Fabre. Il demande si les conseillers souhaitent modifier le tarif de location. Ensuite, il serait souhaitable de supprimer le nom de l'ancienne conseillère municipale qui gérait les locations de la salle et de ne plus mentionner de noms dans le règlement.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier tous les articles du règlement où figurait le nom par avenant n°5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le tarif de la location de la Salle Fabre à 250 €.
- **APPROUVE** l'avenant n°5 annexé à la présente délibération, modifiant les articles du règlement de la Salle Fabre où figurait le nom de la responsable,
- **DIT** que les autres articles restent inchangés,
- **DECIDE** de maintenir les tarifs de location du matériel autre que celui de la Salle Fabre à 3.50 € pour 1 table et 2 tréteaux et à 0.50 € la chaise,
- **APPROUVE** la convention proposée annexée à la présente délibération.

7°) Désignation du référent « TRIFYL »

Suite à un courrier du Syndicat TRIFYL en date du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner un référent communal. Le référent devra être à même de s'engager sur les enjeux de la gestion et de la valorisation des déchets dans une

démarche environnementale et économique dynamique et devra faire le relais de la commune auprès du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DESIGNE M. Didier MAHOUX, référent communal pour le Syndicat Trifyl.

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers prennent la parole à tour de rôle.

Claude ALBA :

-Commission de contrôle des listes électorales : il faut renouveler les membres de la commission conformément aux dispositions de l'article R7 du code électoral. Les conseillers municipaux désignés, pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal, doivent être d'accord pour participer aux travaux de cette commission. En conséquence, un conseiller municipal qui n'accepte pas d'être désigné doit formaliser son refus par écrit et le remettre au Maire. Il y a possibilité de désigner des membres suppléants, ce qui peut faciliter le travail de cette commission. Il convient également de désigner un délégué de l'administration et un délégué du tribunal judiciaire.

Les propositions suivantes seront faites auprès de la Préfecture :

- M. Thierry CAUSSE, conseiller municipal titulaire et M. Nicolas CAUSSE, conseiller municipal suppléant.
- M. Jérôme LIFFRAUD, délégué de l'administration titulaire.
- M. Christian BERNAT, délégué du tribunal judiciaire titulaire.

-Parcelles de M. Claude MOLINIER situées au Village : M. le Maire annonce qu'il y a lieu de prévoir 1 400 € de plus pour les travaux d'extension de réseau d'eau potable.

-Tour de France 2020 le vendredi 4 septembre : un mot d'information a été distribué aux habitants de Fréjeville pour leur signaler que certaines routes seront interdites à la circulation de 14 h à 18 h (celles qui débouchent sur la RD 112 – des barrières seront mises en place) et que l'école de Fréjeville sera fermée toute la journée puisqu'il n'y aura pas de ramassage scolaire ce jour-là. Cependant une garderie sera mise en place à l'école de Fréjeville pour les enfants résidant sur la commune.

-Départ des gens du voyage : les gens du voyage qui s'étaient installés à la ZAC de Condoumines sont partis sur ordre de la Préfète.

-Travaux à l'école : la construction de la garderie sera achevée pour la rentrée des classes comme prévu sauf la clôture et le portail côté mairie. Des barrières seront installées en attendant.

-Chemin de terre situé en face de la Tourette : M. VIALA souhaite acheter ce chemin.

-**Exonération des terres agricoles « bio »** : il y a environ 50 ha de terres « bio » sur la commune de Fréjeville et il y a possibilité de les exonérer mais il faut attendre des précisions sur les chiffres. Dès que ces précisions seront fournies, cela pourra être soumis au vote.

-**Conteneurs poubelles** : des conteneurs seront rajoutés à la Fourézié, à la Négrarié et à l'entrée du lotissement des Lilas.

Danièle POURCEL :

-**Grille des vestiaires de la Salle Polyvalente** : 2 devis sont parvenus en mairie.

*MR STORE : 1 609.09 €

*SAS BOIS TECHNIQUE : 2 145.94 € TTC

Le devis de MR STORE est retenu à l'unanimité et la commande sera passée dès que possible.

-**Salle Fabre** : la porte d'entrée qui donne sur la place est voilée. A surveiller afin que cela ne se dégrade pas davantage.

Didier MAHOUX : il a constaté un dépôt sauvage sur la route avant les silos. Il conviendra de fermer la barrière et de garder les clés. Les puits de la Salle Fabre et de l'ancien club des aînés sont secs.

Fabien SIMONINI : il faut mettre des affiches dans la Salle Fabre et dans la Salle Polyvalente concernant les règles sanitaires à respecter (info coronavirus). Il est également nécessaire de fermer au public les vestiaires du foot et de la Salle Polyvalente.

José NUNES : une réunion au sujet de l'urbanisme est à prévoir.

Thierry CAUSSE : en vue de la préparation pour la mise en place de la fibre, la numérotation de chaque habitation est obligatoire ; certains lieux-dits ne possédaient pas de numéros par conséquent il a fallu attribuer un numéro à chaque habitation. La liste existante a donc été complétée. Il faudra informer par mail les habitants qu'ils ont à présent un numéro.

Christophe MAURIES :

-Un bulletin sera distribué mi-septembre pour informer la population du nom des élus en charge des différentes commissions.

-**Arrêt de bus à l'Issartade** : une réunion de concertation aura lieu le lundi 14 septembre à 14 heures à la mairie de Fréjeville avec M. Jean-Louis RAYNAUD, Adjoint au Chef du Pôle d'Aménagement Sud-Est du Département.

- **Abribus** : des riverains du Pujol ont demandé s'il était possible d'avoir un abribus dans leur hameau.

- **Salle Fabre** : il faudra se pencher sur le bail emphytéotique qui a été signé entre l'Association du foyer d'éducation populaire et la mairie de Fréjeville en 1978.

- Route de la Méjane : des riverains se sont plaints de la vitesse excessive de certains automobilistes.
- Dépôts sauvages : a-t-on la possibilité d'installer des caméras sur les lieux à risques ?

Mathieu LAFON : il demande à quelle date le gravillon sera retiré sur les routes où il y a eu des travaux ; Monsieur le Maire précise que le balayage sera fait courant semaine 37.

Julien AMALRIC : il serait souhaitable de mettre des barrières au niveau du terrain de foot.

Marie-Florence FARAL : en ce qui concerne la garderie qui sera mise en place le 4 septembre, jour du passage du Tour de France, seulement 4 à 6 enfants seront présents.

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au **Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 20 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.



Claude ALBA
Maire